

Commune de BROÛT-VERNET

Procès-Verbal Réunion du 19 janvier 2026

Etaient présents Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Patrick MAGERAND, Sylvain JAFFUEL, Pierre de LARMINAT, et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE,

Etaient excusés : Monsieur Pierre HOUBÉ, Madame Catherine BARBECOT.(
procuration à Sylvie RICHARD)

Était absent : Monsieur Mickaël SEIDLER,

A été nommé secrétaire de séance : Madame MURE Aurélie

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h 30 et constate que le quorum est atteint.
Il demande l'approbation du procès-verbal du précédent conseil.
Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il annonce qu'il s'agit probablement de l'avant-dernier conseil municipal de la mandature, avec une prochaine séance envisagée le lundi 23 février 2026, sous réserve que les chiffres budgétaires de l'année précédente soient validés par la Trésorerie.

Monsieur le Maire expose que le budget primitif 2026 devra être voté avant les élections municipales de mars 2026, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services communaux.

Celui-ci sera préparé en concertation avec la commission des finances et Simon menant à la reconduction naturelle des crédits de fonctionnement avec ajustements mineurs, reconduction des programmes d'investissement existants sans lancement de nouveaux projets. Cette approche laisse la possibilité à la prochaine équipe municipale de proposer de nouveaux projets une fois les disponibilités financières mieux connues. Un débat s'engage avec Monsieur MAGERAND qui exprime une réserve sur le fait de voter le budget 2026 avant les élections expliquant que « l'on engage le budget et donc potentiellement déjà la future équipe municipale. »

Monsieur le Maire répond que le budget de fonctionnement doit être voté pour assurer la continuité des services publics (paiements des factures, personnel, chauffage, eau, électricité). Il précise que sur les investissements, seule la reconduction des crédits votés l'année précédente est prévue, sans nouveau engagement.

Monsieur de LARMINAT ajoute que « partir gagnant avant la bataille, ce n'est jamais bon », mais qu'un budget modificatif en avril permettra d'ajuster en fonction des réponses aux demandes de subventions déposées en fin d'année précédente ce qui limite tout risque de blocage.

1) Décision Modificative Budget d'Assainissement, n°01/2026 (pour 13; contre : 0; abstentions :0)

Monsieur CROCHET explique la nécessité d'une décision modificative de 20€ portant sur l'écriture budgétaire suivante:

Commune de BROÛT-VERNET

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	20,00	1641 (16) : Emprunts en euros	20,00
	20,00		20,00
Total Dépenses		Total Recettes	20,00

Le dossier pour le déversoir d'orage est complet à l'Agence de l'eau, mais aucune réponse n'a été reçue malgré les efforts pour le compléter.

2) Demande d'accord de principe au Conseil départemental de l'Allier, pour la salle d'activité, n°02/2026 (pour 12; contre :0; abstentions 1:)

Monsieur le Maire explique que pour l'année 2026, il est prévu au dispositif « Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg » de réaliser une salle d'activité montant de 250 000,00 € HT ;

Il rappelle les précédentes demandes subventions (Etat, CARSAT et ARGIC ARCO) qui ont été faites à ce sujet, à raison de 20 000€ chacune.

Dans le cadre de ce dispositif, il propose de solliciter une subvention de 80 000€ au Conseil Département au titre du volet « Habitat »

Il informe que les entreprises sont prêtes à commencer cette dernière partie du projet avec l'espoir d'une fin de travaux lors de l'arrivée des 1ers habitants en septembre.

Monsieur de LARMINAT maintient sa position, estimant que « cet argent eut été mieux utilisé pour faire venir des artisans et des commerces dans le bourg ».

3) Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Allier, pour la rénovation du logement communal n°03/2026 (pour :13; contre :0; abstention :0)

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif « Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg sans sa partie « Vitalité » prévoit la rénovation du logement communal situé au-dessus de la bibliothèque Une première étude de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) a eu lieu. Le montant des travaux s'élevant à 65 500€ HT, il propose de solliciter une subvention de 52 000€ auprès du Conseil Départemental.

Un débat se lance autour de l'aménagement intérieur du futur logement notamment sur la séparation physique entre la bibliothèque et le logement notamment pour le bruit.

Il est suggéré de fermer partiellement la coursive pour créer un couloir appartement tout en conservant l'escalier. Il précise que le chauffage a déjà été prévu lors de la construction du réseau de chaleur en 2024. L'isolation entre les deux étages devra cependant être envisagée.

Les membre de l'assemblée s'accordent sur l'intérêt stratégique de proposer un logement pour faciliter l'installation de jeunes actifs dans la commune.

4) Avenant n°1 à la Petite Ville de Demain du 22 décembre 2022 n°04/2026 (pour :13; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire rappelle les dispositifs « Reconquête Centre-ville-Centre-bourg » et « Petites Villes de Demain » signés en 2021-2022. Il précise les avantages de ces labels qui ont permis à la commune de bénéficier d'une priorité dans l'accès aux

Commune de BROÛT-VERNET

subventions de l'Etat.

Il souligne néanmoins que l'Etat comme le Conseil Départemental peinent un peu plus à financer des projets ; l'installation des panneaux photovoltaïques de la maison de santé n'ayant pas pu être subventionnés en 2025.

Monsieur le Maire propose de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2026 pour achever les actions.

5) Recrutement de contractuels pour accroissement d'activité en 2026, n° 05/2026 (pour :13; contre : 0 ; abstention :0)

Monsieur BURLOT présente comme tous les ans la proposition de création de 3 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité pour les services administratifs, techniques et animation.

Monsieur le Maire souligne que cette délibération permet d'anticiper les besoins en cas de surcharges d'activité ou absences prolongées.

Il est aussi évoqué la situation de certains agents justifiant la nécessité de souplesse dans l'organisation.

6) Recrutement de contractuels pour remplacement d'agents momentanément indisponibles en 2026, n° 06/2026 (pour :13; contre : 0 ; abstention :0)

Monsieur BURLOT continue en informant l'assemblée qu'il convient également d'anticiper le remplacement rapide (pour les besoins du service en cas de maladie), d'agents momentanément indisponibles. Pour cela, il propose la création un emploi non permanent pour l'exercice 2026.

7) Motion sur la liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon par le Massif Central, n° 07/2026 (pour :13; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion pour le passage par le massif central de la liaison Bordeaux Lyon et non par la région parisienne comme annoncé par la SNCF.

Cette connexion ferroviaire, enjeu majeur pour le centre de la France, permettrait :

- D'améliorer la mobilité des habitants,
- De renforcer l'accès aux grands pôles d'emploi et de services,
- De soutenir le dynamisme économique,
- De contribuer à un aménagement plus équilibré du territoire.

Il précise que pour notre communauté de communes, une meilleure desserte ferroviaire serait un atout important en matière d'attractivité résidentielle, touristique et économique. Elle participerait à conforter les projets déjà engagés en faveur des mobilités et du développement de notre territoire.

La gare de Gannat serait desservie par cette liaison entre Bordeaux et Lyon.

Elle rendrait nécessaire les travaux d'amélioration de la voie entre Gannat et Montluçon.

Il insiste également sur l'enjeu très important que cela pourrait avoir sur le projet de la mine de lithium d'Echassière.

Cela ouvre un débat Monsieur MAGERAND ajoute que pour lui « le transport des gens, devrait être une mission régalienne de l'Etat, il n'y a pas de rentabilité à avoir sur des transports en trains, puisque c'est normalement un dû aux habitants ».

Monsieur de LARMINAT nuance en disant que dans ces missions régaliennes, l'Etat

Commune de BROÛT-VERNET

ne garantit pas toujours l'égalité territoriale et dénonce une logique exclusivement métropolitaine de la SNCF au détriment des territoires ruraux.

Questions diverses

- ❖ **Maison de santé** Monsieur le Maire évoque l'avancement du chantier de la maison de santé. L'entreprise COLAS est intervenue pour les extérieurs. Il rajoute que le raccordement électrique a été effectué. Monsieur le Maire évoque le financement de ce projet à hauteur de 74%, le reste devrait être financé par les loyers. Il espère une entrée des professionnels de santé dans les lieux le 1er Mars 2026.
- ❖ **Travaux de la garderie** Monsieur BURLOT explique que suite à la découverte d'une cavité, le chantier a été stoppé. Dans le cadre de sa garantie décennale, le maçon a demandé une étude de sol, ce qui retarde les travaux. Monsieur le Maire ajoute que le coût de renforcement des fondations s'élève 5 000€. L'échéance d'avril est cependant maintenue.
- ❖ **Restes à réaliser.** Monsieur CROCHET précise que les restes à réaliser i concernent essentiellement l'aménagement de la garderie. Sur un budget total de 341 030€, il a été réalisé 14 628€ sur 2025 donc il nous reste à réaliser 326 402€.
- ❖ Monsieur le Maire signale des infiltrations d'eau sur le toit de l'église du fait de tuiles cassée probablement lors de la dernière tempête
- ❖ Dénomination d'une voie communale. Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à faire des propositions de nom pour une voie communale dans le Lotissement du Bois de Sarlier d'ici la prochaine réunion de conseil.

Fin de la séance à 20h30

Le Maire

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire de séance

A stylized, handwritten signature in dark ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.